Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Liboire

RÈGLEMENT NUMÉRO 286-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #234-09 ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1

Attendu la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1, a. 262, 1er al., par. 13e, et 3ème al.);

Attendu l'article 2 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14) qui est modifié par le remplacement de « 0,40$ par mois » par « 0,46$ par mois »;

Attendu que l'article 1 du présent règlement a effet à compter du 1er août 2016;

Attendu que l'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été dûment donné lors de la session ordinaire du Conseil tenue le 5 avril 2016;

Attendu que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller,
Appuyé de la conseillère
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 286-16 est adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 2 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14) est modifié et remplacé par :

A compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique de 0,46 $ par mois par numéro de téléphone, ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec.*

ADOPTÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 3e JOUR DU MOIS DE MAI 2016.

_____	_____
Denis Chabot	France Desjardins
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	5	avril 2016
Adoption du règlement :	3	mai 2016
Approbation du MAMOT :	9	juin 2016
Publication à la Gazette officielle :	30	juillet 2016
Avis public :	8	août 2016
Entrée en vigueur :	30	juillet 2016